

LA COTE D'IVOIRE EN CRISE FACE AU DROIT INTERNATIONAL

Jadis Vitrine de la sous-région ouest-africaine, la Côte d'Ivoire a longtemps bénéficié d'une stabilité relative, au point d'être considérée comme un « havre » de paix. L'idée de la survenance d'un conflit armé semblait alors purement illusoire. Lorsque survient la crise du 19 septembre 2002, ce sont toutes les institutions du pays et l'ensemble des activités commerciales sous-régionales qui sont ébranlées. Préoccupés par le conflit qui ravage le pays, les acteurs externes se mobilisent pour venir à son chevet. Pour ce faire, la communauté internationale multiplie rencontres et tables rondes pour amener les acteurs locaux à trouver une solution adéquate à la situation. De tous ces sommets, rencontres et tables rondes, on retiendra pour l'essentiel, une véritable implication du droit international dans la résolution de la crise. Le droit international est donc resté fortement présent dans l'enchaînement des faits et actions formant la trame de la crise ivoirienne. Bien que la constante sollicitation du droit international ait contribué à la résolution du conflit, elle a aussi été à l'origine de situations inédites et d'un certain nombre de paradoxes qui ont contribué non seulement à l'enlisement du conflit armé mais également à la crispation du climat socio-politique.



Originnaire de la Côte d'Ivoire, l'auteure est titulaire d'une Maîtrise en droit public de l'Université de Cocody-Abidjan et d'un Doctorat en Droit de l'Université de Paris I. Actuellement, elle est inscrite dans un centre spécialisé en langues étrangères à Paris.

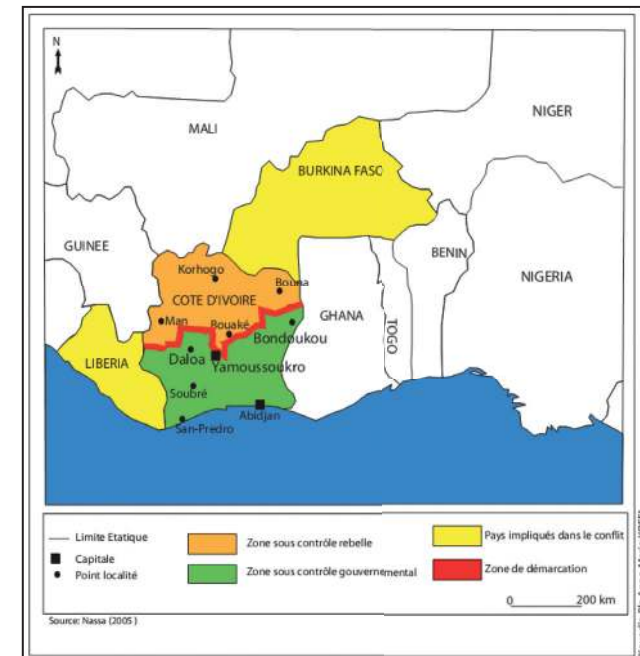
ISBN : 978-2-343-00973-5
47 euros



L'Harmattan

Anne-Marie KOFFI KOUADIO BLA

LA COTE D'IVOIRE EN CRISE FACE AU DROIT INTERNATIONAL



préface de Djedjro Francisco MELÈDJE

Anne-Marie KOFFI KOUADIO BLA

LA COTE D'IVOIRE EN CRISE
FACE AU DROIT INTERNATIONAL